

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE de la TOURELLE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 27 septembre 2016 à la salle de rencontre (local 116) de l'école de la Tourelle, à 18h 30.

PRÉSENCES

Manon Bourque, représentante du personnel enseignant
Mélanie Morissette, représentante du personnel enseignant
Kathya Létourneau, représentante des parents
Christina Pichette, responsable du service de garde
Lucie Rochette, représentante du personnel de soutien
Geneviève Roy, représentante des parents
Annie Bédard, représentante des parents

Aussi présent :

Danny Duperron, directeur

ABSENCE

Andrée-Anne Chaput, représentante des parents

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Kathya L., représentante des parents, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Kathya L., représentante des parents, et résolu :

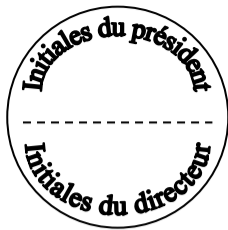
QUE le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2016 soit adopté avec les modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

CE-16/17-01

CE-16/17-02



N° de la résolution
ou annotation

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Le directeur adresse une demande aux membres afin de combler le poste de secrétaire.

Mélanie Morissette se propose et accepte d'agir à titre de secrétaire pour l'année scolaire 2016-2017.

CHOIX DU PRÉSIDENT(E) ET DE SON SUBSTITUT (L.I.P. art. 56, 58, 59, 60)

Le directeur mentionne qu'en vertu de l'article 56 de la L.I.P., la présidence doit être comblée par un parent. Il explique brièvement le rôle que devra jouer cette personne en se référant aux règles de régie interne qui seront traitées plus tard en soirée.

Le directeur invite les membres à faire des propositions de mise en candidature.

Geneviève propose Kathya comme présidente et Kathya accepte.

Kathya est nommée présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017.

Le directeur doit vérifier pour la nomination d'un candidat pour la personne substitut.

Lucie propose Annie comme substitut et Annie accepte.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (L.I.P. art. 42, 5^e paragraphe)

Après avoir brièvement expliqué le rôle des représentants de la communauté au sein du conseil d'établissement, le directeur reçoit les propositions.

Aucun représentant de la communauté n'est présent au CÉ. Les membres tenteront néanmoins de solliciter la participation au CÉ de membres de la communauté.

QUESTIONS DU PUBLIC

PROJET DE RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (L.I.P. art 67) ET CALENDRIER DES RENCONTRES

Le directeur présente le document de Régie interne ainsi que le calendrier des rencontres.

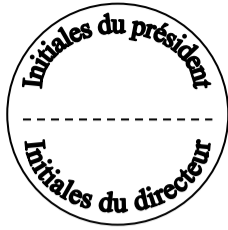
Il est proposé par Manon, enseignante, et résolu :

D'ADOPTER les règles de régie interne et D'ÉTABLIR l'heure 18h15 ainsi que le calendrier des rencontres du conseil comme suit :

27 septembre 2016, 15 novembre 2016, 13 décembre 2016, 7 février 2017,
14 mars 2017, 16 mai 2017 et 6 juin 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-16/17-03



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

DÉNONCIATION D'INTÉRÊT (L.I.P. art. 70)

Le directeur invite les membres concernés à signer la feuille de dénonciation d'intérêts.

Aucun membre n'a à signer le document en question.

PARTICIPATION DU COMMISSAIRE ÉLU(E) AUX RENCONTRES DU CONSEIL (L.I.P. ART. 45)

Le directeur souligne qu'en vertu de l'article 45 de la L.I.P. nous pouvons accorder l'autorisation au commissaire élu(e) de participer aux réunions du conseil.

Le directeur mentionne que « participer » signifie que la personne peut prendre part au débat et donner son opinion. Cependant, l'article 45 précise que le commissaire n'a pas droit de vote.

Il est proposé par Lucie, représentante du personnel de soutien, et résolu :

Que notre commissaire participe aux réunions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES 2016-2017 (approbation art. 87)

La direction présente les sorties suivantes :

Le prêt du gymnase est accordé au club de soccer Danville-Asbestos pour tous les samedis de septembre à décembre, entre 9h et 11h. Dans l'éventualité où il y aurait bris de matériel, le club de soccer s'engage à assumer et à rembourser les frais encourus.

Projet vente de savon : financement au 2^e cycle approuvé par le conseil.

Sortie à Jouvence pour le 2^e cycle, les 18 et 19 mai prochains, acceptée à l'unanimité.

propose l'adoption des sorties éducatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Christina Pichette

Amendement, lié à la période des devoirs des règles de fonctionnement du service de garde, approuvé à l'unanimité.

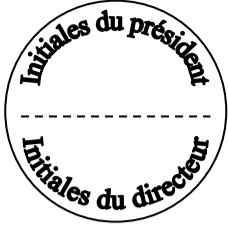
Proposé par Kathya.

Christina P. informe les membres des sorties à venir au service de garde.

INFORMATION DE LA DIRECTION ET DU PERSONNEL

CE-16/17-04

CE-16/17-05



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

CE-16/17-06

* Situation budgétaire :

Danny informe brièvement les membres du conseil de la situation budgétaire actuelle.

* Plan de réussite 2016-2017 : Reporté au mois de novembre

CORRESPONDANCE

Imprimés par l'école, les documents seront déposés dans les pigeonniers des enseignants et envoyés aux parents concernés quelques jours avant la tenue du CÉ.

VARIA

- a)
- b)
- c)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus de points d'inscrits à l'ordre du jour :

Il est proposé par Christina, responsable du service de garde, et résolu :

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kathya Létourneau, présidente

Mélanie Morissette, secrétaire

Danny Duperron, directeur